

**CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT
POUR LES «COMPAGNIES A RAYONNEMENT SUPRAREGIONAL ET
INTERNATIONAL»
PERIODE 2015-2017**

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)

représentée par

Sami Kanaan,

Conseiller administratif chargé du Département de la culture et du sport

Le Canton de Genève (ci-après le Canton)

représenté par

Anne Emery-Torracinta

Conseillère d'Etat chargée du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

1

Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture (ci-après Pro Helvetia)

représentée par

Andrew Holland, Directeur, et

Myriam Prongué, Responsable Théâtre

La Compagnie Yan Duyvendak / Association Dreams Come True (ci-après la Compagnie)

représentée par

Yan Duyvendak, Directeur artistique,

Nataly Sugnaux Hernandez, Directrice administrative, et

Caroline Coutau, Présidente de l'association

Préambule

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, la Ville de Genève et le Canton de Genève, considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutien à la création d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres

et constatant le succès des projets menés en ce sens depuis la signature des premières conventions de soutien conjoint en 2006,

réitèrent leur attachement au principe des conventions de soutien conjoint au bénéfice de compagnies de théâtre et de danse.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies et associations qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard de la compagnie bénéficiaire. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis en parallèle des soutiens accordés par d'autres institutions publiques et privées.

Les compagnies et les associations partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les associations et compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire au soutien apporté par la Ville et le Canton. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations à l'étranger des compagnies considérées.

Vu

- la loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1),
- les art. 60 et ss du code civil suisse (CCS),
- la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (RSG D 1 11),
- la loi cantonale sur la culture, du 16 mai 2013 (RSG C 3 05),
- le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales du 4 juin 2014 (LC 21 195),
- les statuts de la Compagnie (annexe 3).

Vu

- le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

- que la Compagnie répond aux conditions suivantes:
 - une production régulière de spectacles,
 - une structure d'organisation permanente,
 - l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
 - un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle :

- a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la Compagnie pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 : Engagements des subventionneurs

2.1 Engagement financier de la Ville

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 80'000.- CHF.

Les subventions seront versées sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les subventions seront versées en deux tranches : 75% du montant annuel en janvier et 25% en juillet.

2.2 Engagement financier du Canton

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 80'000.- CHF.

Les subventions ne sont accordées qu'à titre conditionnel. Le montant peut être modifié par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Les subventions seront versées en deux tranches : 50% du montant annuel en janvier et 50% en juillet.

2.3 Engagement financier de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie à l'étranger par une contribution annuelle de 80'000.- CHF versée à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année. La contribution est une participation aux frais de diffusion et de tournées à l'étranger.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia :

- pour des tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse,
- pour des projets propres de la Fondation ou de ses bureaux de liaison.

2.4 Bénéficiaire direct

La Compagnie est le bénéficiaire direct de l'ensemble de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

2.5 Subventions en nature

La Ville et le Canton peuvent faire bénéficier la Compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de réductions sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc. La valeur de tout apport en nature qui serait accordé est indiquée par les collectivités publiques à la Compagnie et doit figurer dans ses comptes.

Article 3 : Réserves

La Ville, le Canton et Pro Helvetia accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies de théâtre ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une partie subventionnante peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.

Il n'y a pas de garantie solidaire des parties subventionnantes quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

Article 4 : Engagements de la Compagnie

4.1 Base

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs, et une stratégie de tournées à l'étranger.

4

4.2 Productions

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la Compagnie et à faire connaître le monde professionnel du théâtre auprès d'un public le plus large possible.

4.3 Tournées

La Compagnie s'engage à se produire à 14 reprises par année dans au moins 6 lieux différents à l'étranger selon les critères de Pro Helvetia. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Pro Helvetia tiendra compte lors de ses évaluations de facteurs supplémentaires tels que la spécificité de l'œuvre, la renommée des lieux d'accueil, la visibilité, le nombre de spectateurs, mais aussi de la stratégie de tournée formulée par la Compagnie.

4.4 Autres sources de financement

La Compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

La Compagnie s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, prix, etc.).

4.5 Rapport d'activité et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard à la fin du mois de mars de l'année suivante à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants:

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- tableau de bord (annexe 4),
- formulaire de tournées (annexe 5),
- principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés en conformité avec la directive transversale du Canton,
- dossier de presse et, si possible, captation des dernières créations.

4.6 Excédent et déficit

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.5 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

5

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la compagnie. Elle s'intitule «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part de subventions non dépensée» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La compagnie conserve 75% de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, le bénéficiaire conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la Compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

4.7 Révision

La Ville, le Canton et Pro Helvetia procèdent à leur propre contrôle des états financiers de la Compagnie et se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

4.8 Echanges d'informations

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie remet son programme pour l'année à venir (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants:

- objectifs de développement artistique,
- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités),
- budget d'exploitation et budget de tournées ainsi que plan de financement.

Chaque partie s'engage à communiquer aux autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité pour la Compagnie de fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

La division Théâtre de Pro Helvetia est l'interlocutrice de la Compagnie pour d'éventuelles questions liées à la présente convention.

Les parties de la convention s'efforceront de se rencontrer tous ensemble une fois par année pour un échange d'informations.

4.9 Promotion des activités

La Compagnie s'engage à faire figurer de manière visible sur tous les documents promotionnels produits par elle et/ou les organisateurs concernés par ses activités la mention «Subventionné par la Ville de Genève et du Canton de Genève, et avec le soutien de Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture ». Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

6

Dans le cadre de leurs actions de communication, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie.

4.10 Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses voir annexe 1).

Article 5 : Evaluation

Début 2017, dernière année de validité de la convention, la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie procéderont ensemble à une évaluation des exercices 2015 à 2016 ainsi que des éléments connus de 2017. Les parties se baseront sur le formulaire d'évaluation (annexe 6) qui devra être rempli jusqu'au 1^{er} mars 2017 au plus tard. Ce formulaire servira également de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention :

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie (objectifs artistiques, objectifs de production et de tournées et travail de sensibilisation),

- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'activité de la Compagnie.

Elle tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux international, fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 6 : Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

La séance d'évaluation commune entre les subventionneurs et la Compagnie sera organisée avant la fin du mois de mars 2017. La décision définitive portant sur la conclusion d'une éventuelle nouvelle convention sera prise avant fin juin 2017. Le renouvellement éventuel d'une convention se décide à l'unanimité.

Article 7 : Résiliation du contrat

La convention peut être dénoncée sur demande d'une des parties avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, moyennant avis préalable, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans une autre commune.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Les parties subventionnantes ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien conjoint ou de la résilier avant terme s'il s'avère que les bases du contrat ne peuvent être respectées; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable.

Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 par signature des parties.

Fait à Genève, le 15 mars 2015 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :



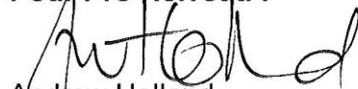
Sami Kanaan,
Conseiller administratif

Pour le Canton de Genève



Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat

Pour Pro Helvetia :



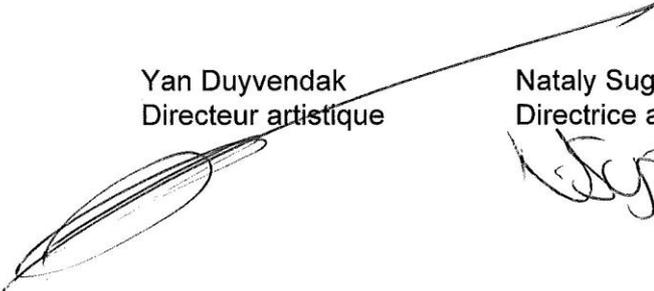
Andrew Holland
Directeur



Myriam Prongué
Responsable Théâtre

8

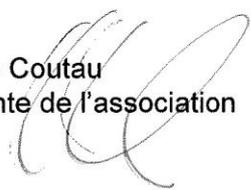
Pour la Compagnie Yan Duyvendak / Association Dreams Come True :



Yan Duyvendak
Directeur artistique



Nataly Sugnaux
Directrice administrative



Caroline Coutau
Présidente de l'association

Annexe 1 :

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :

<http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html>

Adresses pour les logos :

- www.ville-geneve.ch/?id=6429
- www.ge.ch/culture
- www.prohelvetia.ch/downloads

Adresses, contacts et coordonnées bancaires/postales:

Pour la Ville de Genève :

André Waldis
Conseiller culturel
Département de la culture et du sport
CP 10 - 1211 Genève 17
andre.waldis@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 65 21

Pour le Canton de Genève :

Aline Delacretaz
Directrice adjointe
Service cantonal de la culture
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)
CP 3925 - 1211 Genève 3
aline.delacretaz@etat.ge.ch
Tél. : 022 546 66 81

Pour Pro Helvetia :

Myriam Prongué
Responsable Théâtre
Hirschengraben 22 - 8024 Zurich
Tél. : 044 267 71 13
mprongue@prohelvetia.ch

Pour la Compagnie Yan Duyvendak / Association Dreams Come True :

Nataly Sugnaux Hernandez
Association Dreams Come True
7, rue de Chantepoulet - 1201 Genève
nataly.sugnaux@duyvendak.com
Tél. : 022 321 04 38 ou 078 646 04 66

Compte :

Les versements sont effectués sur le compte suivant:
Postfinance – La Poste Suisse - 3003 Berne (Suisse)
Swift: POFICHBEXXX
IBAN : CH38 0900 0000 1766 7991 8
Adresse du bénéficiaire:
Association Dreams Come True - 1201 Genève (Suisse)
Numéro du compte postal (ccp): 17 - 667991 - 8 CHF

Annexe 2:

Projet artistique, stratégie de tournées et plan financier 2015 – 2016 – 2017

Etat des lieux

chercher

à scruter;

à sonder la société qui est la nôtre;

à y poser des pierres d'achoppement, des points d'accroches, des balises, des batons dans les roues;

à débouler, toutes voiles dehors, vers des zones inconnues;

à s'y retrouver en train de se perdre.

risquer

l'incertitude, le glissement, l'altération;

l'émancipation, au cours d'un projet

(pendant sa création ou sa tournée). Si

nous-mêmes, pendant la création, nous

changeons notre façon de voir (nous-

mêmes, le monde..., peut-être que cela

peut amener l'autre, celui qui participe au

projet, le perçoit, à en faire de même;

en somme, le changement.

vivre

un sens éthique (avant, pendant,

après le projet);

envers et contre tout, en s'imaginant que

cela peut être vivable;

tels les simulacres des fonds de nos

cavernes;

en cherchant parfois la source, parfois

l'épiphénomène;

une manière d'être dans la polis, la ville.

les moyens appropriés

parfois la simplicité, parfois le baroque;

parfois la présence, parfois l'image, parfois

le métissage;

pour autant que le moyen élucide, appuie

et renforce le sens exploré.

le dispositif

la machine qui nous implique,

intervenants, spectateurs, au même point;

ça s'enclenche et c'est parti mon kiki;

comme une bombe.

3x+3x retro-pro-spection

Trois ans que nous sommes au bénéfice d'une convention de subventionnement. Trois ans que nous avons l'honneur de bénéficier de la confiance des tutelles suisses. Car cette confiance est, sans aucun doute, un honneur que vous nous faites.

Honneur qui amène avec lui des élans et des obligations.

Grâce à cette confiance, nous nous sentons portés. Portés et amenés à faire notre travail de la manière la plus radicale, la plus précise, mais aussi de la façon la plus éthique. Une convention de subventionnement nous fait bénéficier majoritairement d'argent public. Il y a un aller-retour entre la confiance que vous nous témoignez par votre soutien et celle que le public nous renvoie. C'est donc en interaction avec le public et vous, que nous nous devons d'agir. Nous nous appliquons à rendre au public cette même confiance dont vous nous honorez et le public nous en récompense par sa présence, son intérêt, ses réactions. Notre démarche porte ses fruits, grâce à eux, grâce à vous.

Suivant cette idée, il est logique, facile même, de se poser dans la lignée de Jacques Rancière *Le Spectateur émancipé*, éd. La Fabrique, 2008 qui postule que le spectateur est émancipé. Il est un partenaire de discussion jamais ignorant. C'est en le respectant en tant que spectateur émancipé, et uniquement en tant que tel, que l'on peut créer un véritable dialogue. Réfléchir avec lui, pas pour lui. Cela nous a permis de mener à bien des projets artistiques dont nous espérons, et croyons, qu'ils ont une valeur éthique, esthétique et politique.

Nos créations s'articulent autour de questions de société bien précises, par exemple la justice à l'œuvre avec *Please, Continue (Hamlet)*, la fin de l'hégémonie occidentale pour *Sound Of Music*, ou encore les relations entre pouvoir et réseaux sociaux pour *Hugger-Mugger*. Pour que ces questions puissent résonner intelligemment, les projets sont toujours autant de dispositifs qui nécessitent des mises en place conséquentes et approfondies. Loin d'être des pièces qui se basent sur des textes, les projets de la Compagnie sont des machines à révéler ce qui trouble. Pour faire cela avec sérieux, le travail doit l'être également. Préparations approfondies (pour les questions juridiques dans les différents pays où tourne *Please, Continue (Hamlet)*, par exemple), adaptations à l'actualité, remises en branle afin d'éviter l'endormissement et la perte d'efficacité d'un dispositif.

Comme pour les trois années écoulées, notre projet artistique pour les trois ans à venir s'articule autour de créations, tournées, et encadrement pédagogique: axes qui se renforcent et se nourrissent mutuellement. Aussi, comme pour la convention précédente, nous tenons à maintenir la création de deux projets sur trois ans. La nature complexe des projets, les tournées de plus en plus denses et intenses, et l'engagement de Yan Duyvendak comme enseignant et coordinateur de l'option art/action à la Haute Ecole d'Art et de Design de Genève, nous obligent à le faire. Notre projet artistique pour les trois années à venir inclut des tournées conséquentes pour les nouvelles comme pour les anciennes pièces, et ce tout particulièrement en 2016, année sans création pendant laquelle nous tournerons intensément *Sound Of Music* et *Please, Continue (Hamlet)*.

Sound Of Music sera une coproduction déléguée partagée du Théâtre de Vidy, sous la nouvelle direction de Vincent Baudriller, et de la Compagnie Yan Duyvendak. Etant donné la taille importante de cette production, nous savons d'ores et déjà qu'elle tournera d'une manière serrée durant la saison 15/16, puis, dans une version plus réduite en début 2017. Par ailleurs, comme nous avons réduit la fréquence du procès *Please, Continue (Hamlet)* à une ville par mois en Europe, notre agenda 2015 est déjà complet, et nous commençons à remplir celui de 2016 – à notre plus grande satisfaction.

Sound Of Music

J'observe: le réchauffement climatique et la crise, partout autour de nous. Et leurs effets sur la société contemporaine occidentale.

Les services publics disparaissent, les budgets diminuent, le pouvoir d'achat et le moral sont en berne, la culpabilité pèse même sur les jours ensoleillés.

Nous savons que nous sommes les musiciens du Titanic: nous avons les eaux glacées déjà jusqu'aux genoux et pourtant, nous continuons à jouer, parce que nous ne savons ni ne pouvons rien faire d'autre.

J'ai l'impression que les gens ne veulent plus voir des pièces qui les font réfléchir, qui leur font voir que le monde est complexe. Parce que c'est trop dur. Ce qui marche, ce sont les pièces spectaculaires, légères, virtuoses. Eblouissement. Absence de souffrance pendant la durée de la pièce. Moi, je ne veux plus voir des pièces qui font mal. J'ai envie de virtuosité, de beauté, de technique. Mes coups de cœur de spectacles vus récemment vont dans ce sens. Après le krach boursier de 1928, la comédie musicale anglo-saxonne a connu un énorme essor. Pour les mêmes raisons.

«Le kitsch, par essence, est la négation absolue de la merde»

Milan Kundera, *L'Insoutenable légèreté de l'être*, éd. Folio, 2003.

Et pourtant...

J'ai joué dans des revues, étant adolescent, j'ai aimé et j'aime encore les comédies musicales, tant sur scène que filmées. J'aime ce que ça produit: un enchantement douçâtre, un endormissement nauséeux. Et j'ai envie. Envie d'en produire une. Avec un double pari:

La merde n'existe pas. Une comédie musicale, spectaculaire, absolument éblouissante, technique, avec une histoire, une fin heureuse, des corps sublimes, de la technique virtuose, des lumières aveuglantes. Parce que c'est beau. Parce que ça fait du bien. Parce que c'est nécessaire de lâcher prise, momentanément, en tant que citoyen du monde.

Mais simultanément, de dire que l'abrutissement est néfaste. Qu'il ne faut pas lâcher. Qu'il est nécessaire de réfléchir. De se positionner dans le monde. Que la culture qui éclaire n'est pas celle qui aveugle. Et donc d'éclairer l'aveuglement de la comédie du monde. Et travailler l'angoisse existentielle que la comédie musicale est censée apaiser. Cette angoisse devrait suinter de partout. La merde existe.

Un cauchemar absolu qui rend heureux.

14 danseurs de Broadway, plus 28 danseurs locaux, dansant sur une chorégraphie d'Olivier Dubois (en cours de discussion), dans une scénographie énorme pleine d'escaliers de Sylvie Kleiber, sur un livret défaitiste de Christophe Fiat et de la musique enchantée de M83 (en cours de discussion): une énorme machine. Yan Duyvendak

calendrier 2015

- janvier – mars** La scénographie de *Sound Of Music* par Sylvie Kleiber et Thomas Köppel voit sa deuxième étape de maquette réalisée. Elle est testée avec deux des 14 danseurs de Broadway, pendant la création de la chorégraphie avec Olivier Dubois (en cours de discussion), en résidence à Vidy-Lausanne.
- Please, Continue (Hamlet)* continue sa tournée en Suisse et en Europe, notamment à la Kaseme Basel, à la Scène Watteau de Nogent-sur-Mame, la Scène nationale de Saint-Nazaire et au Manège de Reims. Régulièrement, des rencontres sont organisées, à la suite, avec les classes qui viennent voir le procès. À chaque fois, les élèves sont invités à faire «le procès du procès», et s'improvisent avocats commis d'office, procureurs et autres juges. Une manière de mettre à l'épreuve ce qu'ils ont appris tant sur la justice que sur Hamlet. Le travail de diffusion de ce projet continue également dans ces parallèles pédagogiques, avec des contacts déjà pris, entre autres avec le TAP, Poitiers, ainsi qu'avec le HAU, Berlin.
- La conception de *Sound Of Music* a commencé depuis 2012 et est finalisée maintenant. Une dramaturgie a été conçue et travaillée et est prête à être concrétisée. Des solutions techniques aux différents problèmes rencontrés au préalable sont trouvées.
- La version américaine du dossier d'instruction de *Please, Continue (Hamlet)* est travaillée avec Barbara Villez, chercheuse à l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice, Paris. À la suite, comme à chaque nouvelles version, le dossier est mis en page sur le modèle d'un véritable dossier d'instruction du pays. Modèle remis par des avocats ou juges bienveillants.
- Christophe Fiat finalise la rédaction des textes de *Sound Of Music*, en vue de leur publication par une maison d'édition (en cours de recherche).
- mars – août** Résidence à Vidy Lausanne pour la création proprement dite, jusqu'au 15 août.
- Construction de la scénographie, création des costumes.
- La musique de M83 (en cours de discussion) est enregistrée en studio à Los Angeles, après qu'on ait testé le travail en juxta- et superposition avec la musique de POETRY (Christophe Fiat et Nicolas Fenouillat).
- Les textes de Christophe Fiat pour *Sound Of Music* sont publiés et livrés.
- Les 14 danseurs de Broadway travaillent d'abord seuls avec le chorégraphe, puis sont rejoints par les 28 danseurs locaux. La lumière est créée. POETRY arrive et joue par dessus la musique de M83 (en cours de discussion). L'ensemble prend forme. Puis on déménage tout et tout le monde au Théâtre Forum Meyrin, les derniers quinze jours d'août et on y finit le travail.
- septembre** PREMIERE de *Sound Of Music*, dans le cadre de la Bâtie-Festival de Genève, au Théâtre Forum Meyrin.
- Rentrée scolaire à la HEAD. Au regard du calendrier chargé pour cette saison 15/16, Yan Duyvendak est un intervenant de l'option. Workshop avec Olivier Dubois (en cours de discussion).
- octobre – décembre** Une deuxième résidence de création a lieu au Théâtre des Amandiers, Nanterre, pour intégrer les améliorations nécessaires après les premières dates et les adaptations à de très grandes scènes.
- Tournée de *Sound Of Music* commence aux divers lieux de quelques coproducteurs: le Théâtre des Amandiers, Nanterre; le théâtre de Vidy, Lausanne; Le Phénix, Valenciennes; l'Hippodrome de Douai etc.

calendrier 2016

- janvier – mars La tournée de *Sound Of Music* continue, auprès des co-producteurs et ailleurs: le Parvis Tarbes; Bonlieu Annecy; Le Carré / Les Colonnes, Bordeaux; Les Halles, Sierre; Arc-en-Scènes, La Chaux-de-Fonds...
- Pendant ce temps, le bureau prépare activement la tournée américaine de *Please, Continue (Hamlet)*: suivi des théâtres dans chaque ville pour les contacts avec les professionnels de la Cour, prévisions techniques etc.
- mars – juin *Sound Of Music* est montré aux Wiener Festwochen (coproducteurs de la pièce), et aux Berliner Festspiele.
- Workshop à la HEAD Genève avec Nicole Borgeat. Définitions de la dramaturgie et conception d'une boîte à outils personnelle, pour regarder, décoder, analyser son propre travail, pour l'éprouver et pour se mettre en cohérence avec soi-même.
- Sound Of Music* est montré au Barbican, Londres et dans d'autres villes en Angleterre: Liverpool, Glasgow, Manchester...
- Les recherches pour *Hugger-Mugger* sont lancées.
- juillet – septembre *Sound Of Music* est montré au festival Noorderzon, Groningen (Hollande), au Frascati theater à Amsterdam et au Kaaithheater à Bruxelles.
- Diverses personnes, dont Edward Snowden, des responsables d'associations spécialisés dans l'intelligence citoyenne, ainsi que des avocats rencontrés sur les tournées de *Please, Continue (Hamlet)*, font des recherches et préparent du matériel autour des questions de la résistance, en vue de la production de *Hugger-Mugger*.
- octobre – décembre Suite aux contacts établis, sur invitation de Pro Helvetia, lors de notre séjour dans le cadre du festival *Under The Radar* à New York en février 2014, la tournée américaine de *Please, Continue (Hamlet)* commence. New York, Houston, Philadelphia, Washington et d'autres villes. Au Texas, Hamlet se fera peut-être condamner à mort.
- Workshop à la HEAD Genève avec Cédric Leproust et Philippe Wicht (Lausanne). Jeunes performeurs prometteurs, ils travailleront sur la notion de la dépense avec les étudiants de l'option art/action.

Hugger-Mugger

“L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.”

Article 10, alinéa 2 de la Convention (européenne)
de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales

Le politique se déplace. On connaît les effets des réseaux sociaux sur le déclenchement des printemps arabes. Mais plus largement, l'outil Internet engendre massivement, et mondialement, de nouvelles pratiques économiques et sociétales. Les internautes tissent des liens horizontaux, achètent et vendent sur Leboncoin.fr, pratiquent le covoiturage grâce à BlaBlaCar, conduisent la voiture de leur voisin au moyen de Ouicar.fr, s'entraident sur Craigslist.org, se logent sur Airbnb.com... «On pourrait dire que ces usagers court-circuitent les intermédiaires, mais ce terme signifierait qu'ils y mettent une volonté politique. Or ces pratiques ne sont pas clivantes au sens droite-gauche. Issus de tous bords, les citoyens s'emparent d'Internet pour agir différemment et réinventent la société à leur échelle. Sans même le chercher, ils questionnent l'organisation pyramidale gouvernée par les *sachants*», explique Antonin Léonard, cofondateur de la communauté OuiShare Cahier du Monde N° 21444, 28 décembre 2013.

Etrange phénomène qui vide les cinémas et les théâtres mais qui peut créer un buzz autour d'une vidéo online et menace les pouvoirs au point qu'Internet est depuis une menace pour les pays à tendance dictatoriale. Il y a peut-être là des manières de trouver de la vie *autrement*? Si la vie en général est de plus en plus sous l'emprise du capitalisme sauvage, alors toute forme de vie autre, non assujettie, est nécessairement digne d'intérêt.

Alors, autant y aller. Allons voir. Allons voir les avatars qui créent un monde humain meilleur. L'art c'est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art, disait Robert Filliou. Est-ce qu'aujourd'hui on pourrait remplacer, dans cet adage, «art» par «WEB 2.0»?

Faisons, avec la crème de la crème de la génération Y, avec Edward Snowden et autres Julian Assange, un spectacle pour lequel il n'y a pas besoin de venir au théâtre, le lieu où «je n'amènerai certainement pas une meuf pour la draguer», mais un spectacle directement sur smartphone, tablette, écran tactile. Un jeu de société, un *game* online qui vous apprend à mieux vous retrouver... dans la limite.

Une application qui apprend la résistance: comment être à plusieurs dans un espace qui n'est plus un espace public; quels sont les mouvements à avoir en cas de représailles policières; des micro-événements organisés pour un groupe (cours de self-défense, manifestations étranges devant l'hôtel de Ville...) ; des choses résistantes à faire quand on veut, seul (déposer un sac poubelle avec des habits dans un hypermarché, rouler à deux voitures côte à côte dans un tunnel à 30 à l'heure...)...

Un spectacle dans la limite de la loi. Sur tablettes et Smartphone.

calendrier 2017

- janvier – mars La tournée de *Please, Continue (Hamlet)* se poursuit aux Etats-Unis. Par ailleurs, toujours à raison d'une ville par mois, le procès d'Hamlet continue de tourner en Europe.
- Sound Of Music* fait une deuxième tournée, plus réduite, dans des pays européens moins bien dotés, notamment en Grèce, au Portugal et en Espagne, grâce au soutien du Fonds Européen, mis en place, dès le début, par le Phénix de Valenciennes.
- Workshop à la HEAD Genève avec Christophe Fiat, auteur de poésie et d'une littérature qui privilégient le récit et l'évocation de mythes contemporains. Son écriture à la fois légère et neutre contribue à donner une impression de déjà vu, tout en explorant le côté obscur de nos croyances et de nos désirs. Parfait pour de jeunes étudiants en art.
- mars – juin Création de *Hugger-Mugger*. Les coproducteurs et les lieux de création en résidence seront établis en fonction de nos contacts de l'année précédente et également en fonction de la spécificité du projet. Fin juin, lancement de l'application sur le web, afin de densifier son contenu jusqu'aux présentations dans des institutions théâtrales.
- Workshop à la HEAD Genève avec Santiago Sierra, artiste espagnol qui pose de manière brutale la question du travail et de son exploitation à travers des performances, des installations, des photographies ou des vidéos. Nous avons déjà tenté de le faire venir sans succès, mais nous tenons à cette collaboration et maintenons notre intérêt à travailler avec lui, aussi nous mettrons tout en œuvre pour réaliser ce workshop.
- La production de *Hugger-Mugger* se poursuit.
- juillet – septembre Suite au non-renouvellement de la convention, Nataly Sugnaux, Catherine Cuany, Ana-Belen Torreblanca et Yan Duyvendak font un séjour à Beau-Séjour, clinique sur la côte basque près de Biarritz, les quatre en burn-out.
- octobre – décembre Les premières représentations de *Hugger-Mugger* ont lieu en Suisse, et de manière virale, sur le Web.

L'amour dure trois ans (x2)

12–14. Dans notre précédent dossier nous écrivions que nous étions dans une situation inextricable, sans issue. Plus nous tournions, plus nous perdions de l'argent, et plus nous nous épuisions. Grâce à la convention, nous avons bénéficié de trois ans pendant lesquels nos conditions de travail ont été, et sont enfin, dignes de ce nom: des bonnes, vraies, solides conditions professionnelles. Salaires, locations, tâches, techniques et technologies, personnes engagées sont désormais professionnels, inspirés et inspirants, permettant, par là même, un essor du projet artistique que nous n'avions encore jamais connu.

Nous tenons ici à remercier particulièrement nos partenaires, sans qui notre professionnalisation et notre essor actuel n'auraient pas été possibles: Mesdames Dominique Perruchoud, Joëlle Comé et Monsieur Charles Beer pour le Service cantonal de la Culture du Département de l'Instruction Publique; Messieurs André Waldis et Sami Kanaan pour le Département de la Culture de la Ville de Genève; et Mesdames Martha Monstein, Anne Maurer, ainsi que Monsieur Andrew Holland pour Pro Helvetia.

En effet, nous avons porté *Made in Paradise* jusqu'au bout de ses possibilités, créant de nouveaux fragments jusqu'en 2013, après les printemps arabes. Nous l'avons tourné sans s'en lasser. La critique, le public ainsi que les programmeurs nous ont suivis, très positivement. Ce projet nous a ouvert des portes, à chaque fois plus grandes. Elles se sont malheureusement quelque peu refermées, à notre grand regret, en partie à la suite de la création *SOS (Save Our Souls)*. Pourtant considérée par Yan Duyvendak comme la meilleure pièce, la plus radicale et la plus précise de la Compagnie, cette production n'a pas eu le succès escompté auprès des programmeurs. Cependant, lorsque *Please, Continue (Hamlet)* est arrivé, tout s'est réouvert, augmenté, intensifié. En guise d'illustration, nous avons eu 51 présentations en 2013, ce qui institue en moyenne une présentation par semaine. C'est énorme. Et nous avons pu suivre. Nous avons pu faire face à cette folie.

Egalement, nous avons pu voyager et fonctionner saine-ment ces deux dernières années. Et nous avons mis à profit ces possibilités pour ouvrir les frontières, créer de nouveaux ponts, établir des contacts professionnels qui nous ont menés outre-atlantique. Nous sommes actuellement dans un essor qui augure de belles ouvertures sur le monde entier.

Nous pouvons désormais réaliser des créations d'une autre envergure. Ce sera le cas avec *Sound Of Music*; un projet grandiose et ambitieux. C'est dans cette perspective que nous avons travaillé entre 2012 et 2014 et les soutiens dont nous avons bénéficiés nous ont permis d'investir durant ces deux ans, dans l'optique, entre autres, de ce projet important. Nous allons continuer à concentrer notre énergie et nos forces de travail pour des projets importants et audacieux, dans leur propos, mais également dans leur réalisation.

En somme, nous avons augmenté nos charges entre 2012 et 2013 de 13.73%. Et cette augmentation va continuer puisque les sollicitations de tournées qui nous parviennent sont nombreuses et ne cessent de croître. S'ajoutent à cela, les nouveaux projets que nous allons réaliser et qui intéressent déjà de nombreux partenaires. Nous avons l'opportunité d'assouvir nos ambitions en partenariat avec des institutions qui nous accompagnent depuis de nombreuses années, témoins d'une confiance stable et solide.

Suivant ces projections, nous pouvons déjà prévoir un déficit dans les années à venir, quand bien même notre situation actuelle est plus saine que par le passé. Nous savons que ce qui s'ouvre à nous exige un énorme investissement en énergie, en temps, en argent. C'est le moment pour nous de vous demander un soutien plus important. A vous, nos partenaires.

Notre requête se chiffre par une augmentation annuelle de 20 000.– à chacun de vous pour cette nouvelle convention 2015–2017, ce qui couvrirait le déficit futur et nous permettrait de continuer à exister au-delà des frontières. La part de la Ville de Genève se monterait alors à 100 000.–, la part du Canton de Genève à 100 000.– et la part de Pro Helvetia à 80 000.– par année.

Stratégie de diffusion 2015 - 2016 - 2017

Nous avons vécu une année 2014 extrêmement chargée au niveau des tournées (60 représentations dans 26 lieux et 6 pays différents).

Yan et Nataly se sont également rendus à New-York pour le festival Under The Radar, où nous étions invités à présenter le travail de la Cie à des programmeurs nord-américains. Nataly s'est rendue aux IETM de Montpellier et de Sofia pour représenter la Cie, elle s'est aussi déplacée à Berlin, Paris, Łódź et Lyon pour des rendez-vous de diffusion.

Dès octobre 2014, Ana-Belen Torreblanca, chargée de communication de la Cie, devient également l'assistante de Nataly pour la diffusion. Dans le cadre de cette fonction, elle s'est rendue à Rome avec la Cie et à l'IETM de Sofia avec Nataly.

Nous sommes ravis d'avoir vécu cette année de folie, mais nous nous rendons compte que nous ne pourrions pas tenir ce rythme et que la qualité même de notre travail est mise en péril dans cette accumulation de dates.

Pour 2015, nous avons donc décidé, pour *Please, Continue (Hamlet)* (PCH), de ne le présenter que dans un lieu par mois. En effet, la masse de travail nécessaire pour préparer ces représentations de manière optimale est très lourde. Nous avons d'ailleurs engagé un nouveau collaborateur, Samuel Antoine, qui se charge aujourd'hui (poste à 60%) de l'ensemble de l'organisation des tournées de ce spectacle. Son travail concerne entre autres : la disponibilité des comédiens, l'organisation des transports, le lien avec les théâtres pour trouver les équipes juridiques, la mise à jour des documents, la coordination des traductions et des adaptations aux lois locales des dossiers d'instruction et de tous les documents nécessaires à l'accueil du spectacle, les feuilles de route, etc.

21

Ayant énormément tournés en France, nous souhaitons maintenant privilégier d'autres pays, en tous les cas pour les représentations de PCH.

Nous avons eu la chance de nous rendre à Łódź, en Pologne, au mois de novembre. Nous y avons fait de magnifiques rencontres et avons beaucoup parlé avec M. Roman Pawlowski, responsable de la programmation du festival de Łódź, mais également du TR Warszawa à Varsovie et de plusieurs petits festivals en Pologne. Il souhaiterait nous inviter pour différents projets en Pologne, et nous propose, entre autres, d'inscrire PCH au répertoire du TR Warszawa pour 2 représentations par mois sur une année (!).

Nous avons bien sûr encore beaucoup de discussions à avoir ensemble pour évaluer la faisabilité d'un tel projet, car cela entendrait que la Cie ne serait pas présente sur place pour chaque représentation, cela semble même plutôt se rapprocher de l'achat d'un concept, puis d'une reprise de celui-ci par un théâtre. Mais ces recherches de nouvelles collaborations, dans des pays, villes et cultures que nous ne connaissons que de loin ainsi que des méthodes de collaboration à inventer, nous motivent énormément !

Nous souhaiterions également rendre notre travail plus visible en Suisse.

Pour *Sound Of Music* (SOM) nous entreprendrons des démarches pour diffuser le spectacle en Suisse de manière plus importante que nos précédents projets.

Nous désirons également consacrer des périodes entières uniquement réservées à la création de nouveaux projets. En effet, pour Yan il devient compliqué de travailler sur une nouvelle création tout en étant continuellement en déplacement, travailler dans des trains et des avions n'étant de loin pas idéal pour la créativité. De plus, Yan collabore également avec beaucoup d'intervenants et le manque de disponibilité devient vite problématique.

Suite à ces réflexions, notre agenda de tournée se profile comme ceci :

2015

- Janvier 15 : Kaserne, Basel (PCH - 3 rep)
- Février 15 : St-Nazaire (PCH – 2 rep)
- Mars 15 : Scène Wateau de Nogent-sur-Marnes (PCH – 1rep) et Bürgerbühne of Nationaltheater Mannheim (ici nous faisons exception à la règle d'un lieu par mois, car nous avons déjà confirmé Wateau (pour 1 représentation) avant de recevoir l'invitation de Mannheim, plus intéressant comme lieu).
- Avril 15 : Festival Mythos, Rennes (PCH – 3 rep)
- 23 - 26 avril 15 : IETM Bergamo, Italie
- Mai 15 : SPAC, Shizuoka, Japon (PCH – version japonaise à préparer)
- Juin 15 : Festival Transamériques, Montréal, Canada (PCH – version canadienne à préparer)
- Juin - août 15 : Période consacrée uniquement à la création de SOM
- Sept 15 - juin 16 : Varsovie, Pologne (PCH – 2 rep/mois)
- Sept. - déc. 15 : Période consacrée à la tournée de SOM
- Forum de Meyrin - Festival de La bâtie ; théâtre du Gymnase – actoral, Marseille ; Les Amandiers, Nanterre ; Les Halles, Sierre ; Vidy. Lausanne ; TPR - La Chaux-de-Fonds, Théâtre Benno Besson – Yverdon-les-Bains ; Bonlieu –Annecy ; Carré-Colonnes Bordeaux ; TAP – Poitier ; La filature, Mulhouse ; Le Phénix – Valenciennes ; Hippodrome de Douai
- Octobre 15 : Nous ferons 2 soirées de reprises des pièces courtes et anciennes, pour les 30 ans du CCS, Paris (*Une soirée pour nous - My Name is Neo - You Invited Me - Dreams Come True - Self-Service - You're Dead! - Keep It Fun For Yourself*)

22

Pour 2016, nous allons nous concentrer sur la diffusion de PCH aux Etats-Unis pour le 1^{er} trimestre de l'année. Les dates à New-York sont d'ores et déjà confirmées et nous travaillons maintenant sur la recherche d'autres partenaires pour cette même période. Pour cela les contacts que nous avons eus en janvier 2014 ainsi que l'aide de Mark Russel (directeur Under The Radar, New York) nous sont très précieux.

Nous consacrerons une deuxième période de tournée pour SOM durant l'été, principalement pour des festivals.

Nous souhaiterions également diffuser notre travail en Irlande, en Angleterre et en Ecosse.

2016

- Jan. - fév. 16 : Under the radar, New-York (PCH – version américaine à préparer)
puis tournée américaine (Houston, Philadelphia, Washington ...)
- Mai 16 : SOM, Vooruit, Gand
- Juin - août 16 : 2^e période de tournée consacrée à SOM
Holland festival, Amsterdam ; Zürcher Theater Spektakel, Berliner
Festspielen, ...
- Novembre 16 : Festival Tokyo (éventuellement SOM?)

2017

- Août 17 : Waves Festival Denmark (PCH ou SOM)
- Oct. – déc. 17 : Première de *Hugger-Mugger* en Suisse, puis de manière virale sur le web.

BUDGET PREVISIONNEL DE LA COMPAGNIE YAN DUYVENDAK 2015-2016-2017

SALAIRES ET HONORAIRES		2015	2016	2017
Salaires bruts compagnie				
Yan Duyvendak	Direction artistique (80%)	57'600	57'600	57'600
Nataly Sugnaux Hernandez	Direction administrative/ diffusion (80%)	57'600	57'600	57'600
Catherine Cuany	Administratrice (60%)	39'600	39'600	39'600
Ana-Belen Torreblanca	Chargée de communication (30%)	19'800	19'800	19'800
Gaël Grivet	Régisseur technique (40%)	26'400	26'400	26'400
Thomas Köppel	Site internet et mise à jour (5%)	3'300	3'300	3'300
Salaires bruts création				
Christophe Fiat	Ecriture / Conception	12'000		
Chorégraphe	Chorégraphie Sound of Music	12'000		
Musicien	Enregistrement musique	5'500		
Danseurs	42 personnes (14 USA, 28 locaux)	128'000		
Assistant de production	Coordination, recherches etc	11'000		8'250
Sylvie Kleiber	Scénographie	11'000		11'000
Thomas Köppel	Assistant scénographie	5'500		
Création lumière		11'000		
Nicolas Fenouillat	Batterie électronique	5'500		
Coach physique et voix		5'500		
Collaborateurs Sound Of Music	Régie, costumes, etc.	55'250		
Collaborateur artistique	Co-créateur Hugger-Mugger			12'000
Technicien informatique	Mise en place application			6'000
Comédiens/ Techniciens/ Collaboration artistique				30'000
<i>Sous-total</i>		<i>466'550</i>	<i>204'300</i>	<i>271'550</i>
Charges sociales	20%	93'310	40'860	54'310

Honoraires création et compagnie

Compositeur	Création de la musique	10'000		
Ingénieur informatique	Création d'une application			15'000
Nicolas Robel	Graphisme	6'000	2'000	3'000
Publex	Révision des comptes	4'000	4'000	4'000
XX	Saisie comptable	7'000	5'000	5'000
Steeve luncker	Photographe	5'000		2'000
Videocraft	Capture vidéo, montage, DVD	6'000		3'000
Directeur de casting		4'000		
TOTAL SALAIRES ET HONORAIRES		601'860	256'160	357'860

FRAIS STRUCTURELS	mensuel	2015	2016	2017
Bureau				
Loyer bureau	1265	15'180	15'180	15'180
Loyer dépôt	350	4'200	4'200	4'200
Matériel bureau	150	1800	1800	1800
Téléphone, internet	450	5'400	5'400	5400
Promotion (Impressions)	300	3'600	3'600	3'600
Frais d'envoi	50	600	600	600
Assurances		1'500	1'500	1'500
Techniques				
Entretien et matériel informatique		2'500	2'500	2'500
Matériel vidéo (DVD, etc)		1'000	1'000	1'000
Généraux				
Documentation		500	500	500
Traduction dossier		2'000	2'000	2'000
Prospection		3'000	3'000	3'000
Frais ccp		200	200	200
TOTAL FRAIS STRUCTURELS		41'480	41'480	41'480

FRAIS DE CREATION	2015	2016	2017
2015 / PROJET: SOUND OF MUSIC			
Décor et scénographie	80'000		
Costumes et accessoires	47'000		
Voyages, logements et repas	80'000		
Frais techniques et transport matériel	55'000		
Promotion, impression et produits dérivés	15'000		
Traductions et sur-titrages	10'000		
Documentation	2'500		
Droits d'auteurs	4'000		
Frais administratifs	3'000		
TOTAL FRAIS DE CREATION 2015 (hors salaires)	296'500		
2017 / PROJET: HUGGER-MUGGER			
Décor et scénographie			8'000
Costumes et accessoires			5'000
Voyages et logements			15'000
Location studio			1'500
Matériel informatique			40'000
Technique			10'000
Promotion			8'000
Création DVD (captation, montage, DVD)			4'000
Impressions			3'000
Droit d'auteur			2'000
Frais administratifs			1'500
TOTAL FRAIS DE CREATION 2017 (hors salaires)			98'000

FRAIS DE TOURNEE	2015	2016	2017
PLEASE, CONTINUE (HAMLET)			
Salaires 3 comédiens, version française	24'750	12'375	10'725
Salaires 3 comédiens, version américaine	12'375	16'500	8'250
Salaires 3 comédiens, version allemande	16'500		
<i>Sous-total</i>	<i>53'625</i>	<i>28'875</i>	<i>18'975</i>
Charges sociales 20%	10'725	5'775	3'795
Transports	30'000	12'000	10'000
Logements	2'000	1'500	1'000
Défraiements	12'000	4'500	4'000
Frais de traduction, adaptation	12'000	1'000	1'000
Impression dossiers, camets	8'000	2'500	1'500
Accessoires	3'000	2'500	1'500
Costumes	500	500	500
TOTAL FRAIS DE TOURNEE PLEASE, CONTINUE (HAMLET)	131'850	59'150	42'270
SOUND OF MUSIC			
Salaires danseurs 42 personnes	175'000	175'000	87'500
Salaires collaborateurs 9 personnes	55'500	55'500	27'750
<i>Sous-total</i>	<i>230'500</i>	<i>230'500</i>	<i>115'250</i>
Charges sociales 20%	46'100	46'100	23'050
Transports	30'000	20'000	10'000
Logements	10'000	2'500	500
Défraiements	20'000	10'000	10'000
Divers accessoires et technique	4'000	3'000	1'500
TOTAL FRAIS DE TOURNEE SOUND OF MUSIC	340'600	312'100	160'300
HUGGER-MUGGER			
Salaires informaticiens et ingénieurs 5 personnes			19'250
<i>Sous-total</i>			<i>19'250</i>
Charges sociales 20%			3'850
Transports			10'000
Logements			1'000
Défraiements			5'000
Divers accessoires et technique			4'000
TOTAL FRAIS DE TOURNEE HUGGER-MUGGER	0	0	43'100
TOTAL FRAIS COMPAGNIE	1'412'290	668'890	743'010

PLAN DE FINANCEMENT	2015	2016	2017
Produits propres			
Cachets	350'000	300'000	200'000
Vente et locations vidéos	1'500	1'500	1'500
Sous-total	351'500	301'500	201'500
Convention de soutien conjoint			
DIP / Etat de Genève	80'000	80'000	80'000
Ville de Genève	80'000	80'000	80'000
Pro Helvetia	80'000	80'000	80'000
Sous-total	240'000	240'000	240'000
Produits création			
Coproductions et résidences	400'000	20'000	180'000
Loterie Romande		15'000	20'000
Migros-pour-cent-culturel	40'000		20'000
Label + 2015	220'000		
Subventions et fondations	125'000	40'000	50'000
Sous-total	785'000	75'000	270'000
Entrées soutiens aux tournées			
Corodis	40'000	50'000	30'000
Sous-total	40'000	50'000	30'000
TOTAL RECETTES	1'416'500	666'500	741'500
TOTAL DEPENSES	1'412'290	668'890	743'010
RESULTAT	4'210	-2'390	-1'510
Solde année précédente		4'210	1'820
BALANCE	4'210	1'820	310

Annexe 3: Statuts de la compagnie

I. Définition

Art. 1 Norm

L'Association Dreams Come True est une association à caractère culturel et à but non lucrative. Elle est régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Art. 2 Date de création

L'Association s'est créée le 17 juin 2003, sa durée est illimitée.

Art. 3 Siège

Le siège de l'Association est à Genève.

Art. 4 Buts

L'association Dreams Come True a pour buts :

- de favoriser la création et de soutenir la production d'œuvres artistiques initiées par ses membres. Ces œuvres relèvent essentiellement des arts visuels et/ou des arts vivants.
- d'assurer la communication, la diffusion et la distribution des œuvres produites.
- d'acquérir les biens et le matériel nécessaires à la réalisation de ses buts, mobiliers ou immobiliers.
- de défendre les intérêts artistiques et matériels de ses membres.
- elle n'a aucun but lucratif.

II. Membres

Art. 5 Types de membres

L'Association est composée de membres individuels et collectifs. Peut être membre de l'Association toute personne intéressée à la réalisation des buts fixés à l'art. 4 ou souhaitant bénéficier des compétences de l'Association.

Art. 6 Admission des membres

Les demandes d'admission sont présentées au Comité. Le Comité admet les nouveaux membres et en informe l'Assemblée Générale. Les exclusions pour " justes motifs " sont de la compétence de l'Assemblée Générale. Les membres ont le droit de quitter l'Association en tout temps moyennant un préavis de 30 jours adressé au Comité.

Art. 7 Droit de vote à l'Assemblée Générale

Chaque membre a droit à une voix à l'Assemblée Générale.
En cas d'absence, il est possible de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre de l'Association ou par correspondance.

Art. 8 Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- par la fin du projet auquel le membre collabore, pour autant que ce dernier ne manifeste aucun intérêt pour rester membre de l'Association.
- par la démission.
- par l'exclusion.

L'exclusion est prononcée par l'Assemblée Générale.

III. Organisation

Art. 9 Les organes

Les organes de l'Association sont:

- a) L'Assemblée Générale
- b) Le Comité
- c) Les vérificateurs des comptes

Art. 10 L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle se réunit au moins une fois par année, durant le premier semestre de l'année civile.

Elle a notamment compétence, à la majorité des voix (exprimées par les membres présents ou par correspondance) pour:

- approuver les comptes annuels et donner décharge au Comité pour sa gestion.
- élire le Comité.
- valider l'admission des nouveaux membres de l'Association approuvée par le comité.

29

Un quorum de deux tiers des voix des membres est requis pour:

- modifier les statuts.
- exclure un membre.

Un quorum de trois quarts des voix des membres est nécessaire pour dissoudre l'Association.

Art. 11 Convocation de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est convoquée par le Comité au moins 15 jours à l'avance.

En cas d'Assemblée Générale extraordinaire, ce délai peut être ramené à 5 jours.

La date de l'envoi de la convocation est seule relevant pour le calcul du délai.

La convocation comprend l'ordre du jour.

Le cinquième des membres peut également convoquer l'Assemblée Générale, sous réserve du respect des mêmes conditions.

L'Assemblée Générale peut valablement fonctionner sans convocation préalable si tous les membres sont présents.

GP AT
CL

Art. 12 *Le Comité*

Le Comité est composé de trois membres au moins, élus par l'Assemblée Générale pour une année et rééligibles.

Le/La Président/e, le/la Trésorier/ère ainsi que le/la Secrétaire sont élus nommément.

Les autres fonctions au sein du Comité sont réparties d'entente entre ses membres.

Le Comité gère les affaires de l'Association et la représente conformément à la loi et aux statuts.

La démission ou l'exclusion d'un membre du Comité s'opère suivant l'article 8 par analogie, sous réserve des points suivants:

- le préavis de sortie est de deux mois au minimum, sauf exclusion ou démission pour « justes motifs ».
- le membre sortant perd son droit de vote au sein du Comité sur les questions qui le concernent directement; il est toutefois appelé à donner son avis.

Art. 13 *Décisions du Comité*

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Comité.

En cas d'égalité des voix, celle du/de la Président/e est prépondérante.

Art. 14 *Représentation*

Le/la Président/e, le directeur artistique et la directrice administrative engagent valablement l'Association par leurs signatures individuelles.

Les autres membres du Comité engagent l'Association par une signature collective à deux.

Art. 15 *Voix consultatives et indemnités*

Les employés rémunérés de l'Association ne peuvent siéger au Comité qu'avec une voix consultative.

Les membres du Comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent excéder ceux versés pour des commissions officielles.

Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du Comité peut recevoir un dédommagement approprié.

Art. 16 *Organe de contrôle*

La vérification des comptes est exercée par un ou deux vérificateur(s) ou vérificatrice(s).

Il peut s'agir d'une fiduciaire.

L'organe de contrôle procède à l'examen des pièces comptables et à la vérification des comptes, puis adresse un rapport écrit à l'Assemblée Générale.

L'organe de contrôle est nommé pour une année. Son mandat est renouvelable.

IV. Finances

Art. 17 *Ressources*

Les ressources de l'Association sont :

- les cotisations annuelles des membres de l'Association ;
- les subventions privées ou publiques ;
- les dons, legs et autres revenus de même type ;
- les recettes résultant de ses activités ;

Les bénéfices sont réinvestis dans les activités de l'Association ou constituent un fonds de réserve.

GP AT
CC

Art. 18 Exercice comptable

L'exercice administratif et comptable débute le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19 Limitation de la responsabilité

Les engagements de l'Association sont garantis par les seuls biens de celle-ci.
Le Comité et les membres de l'Association sont par conséquent libérés de toute responsabilité à cet égard.

Art. 20 Cotisations

Les montants des cotisations annuelles de l'Association Dreams Come True sont fixés par l'Assemblée Générale sur proposition du comité.

Le montant de la cotisation annuelle ordinaire, telle que proposée et validée par l'Assemblée Générale s'élève à CHF 20.- par membre.

Le montant de la cotisation annuelle dite "de soutien", telle que proposée et validée par l'Assemblée Générale débute à CHF 50.- par membre et ne peut dépasser CHF 1'000.- par membre.

La cotisation est due dans sa totalité, indépendamment de la date d'entrée ou de sortie du membre, pour une année entière. Les cotisations sont payables en début d'année.

V. Dissolution

Art. 21 Dissolution

La dissolution de l'Association peut être décidée en tout temps par l'Assemblée Générale.

Le quorum des trois quarts des voix des membres est requis pour cette décision.

En cas de dissolution de l'Association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'Association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie de quelque manière que ce soit.

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale ordinaire du 21 mars 2012.
Ils abrogent tous les précédents et entrent immédiatement en vigueur.

Genève, le 21 mars 2012

La Présidente, Caroline Coutau :

La Trésorière, Gundula Papesch:

La Secrétaire, Alexia Turlin :



Annexe 4: Tableau de bord

2015	2016	2017
------	------	------

Indicateurs généraux

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)			
	Nombre de personnes			
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année (52 semaines à 100% (un poste))			
	Nombre de personnes			

Indicateurs d'activité

Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année			
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année			
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année			
Nombre de représentations en tournée	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger			
Lieux	Nombre de lieux des tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger (joindre liste en annexe)			
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève			
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)			
Activités pédagogiques	type d'activité/ Ateliers et Masterclasses (Suisse et étranger)			

Indicateurs financiers

Charges de production	Charges de production+coproduction+accueil			
Charges de fonctionnement	Charges totales - charges de production			
Recettes propres	Billetterie+autres recettes propres+dons divers			
Subventions	Subventions Canton+Ville+PH (y.c. subv. en nature)			
Recettes totales	Recettes propres+subv. Canton+Ville+PH+autres recettes			
Charges totales	Charges totales y.c. amortissements			
Résultat d'exploitation	Résultat net			

Ratios

Part d'autofinancement	Recettes propres/total recettes			
Part de financement public	Subventions/total recettes			
Part des charges de production	(Ch. de production+coproduction)/ charges totales			
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement/charges totales			
Taux de fréquentation	Nb de spectateurs/nb de spectacles x nb de places			
Taux de rayonnement	Nb de représentations en tournée/nb de représentations total durant l'année			

Tournées 2016

SUISSE					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

34

ETRANGER					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

Tournées 2017

SUISSE					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

ETRANGER					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

FORMULAIRE D’EVALUATION

de la convention de soutien conjoint pour les
« compagnies à rayonnement suprarégional et international »
2015-2017

entre

Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture

-

La Ville de Genève

-

36

La République et canton de Genève

et la Compagnie Dreams come true
(ci-après la Compagnie)

1. Introduction

Le 1^{er} 2015, Pro Helvetia, la Ville de Genève, le Canton de Genève et la Compagnie ont signé une convention de soutien conjoint pour une compagnie à rayonnement suprarégional et international. Cette convention, qui concerne les années 2015 à 2017, est la troisième convention de soutien conjoint signée par ces partenaires.

Conformément à l'article 5 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires début 2017.

Afin de mieux préparer la séance d'évaluation, la Compagnie complètera le formulaire ci-dessous et le transmettra aux subventionneurs au plus tard une semaine avant la date de la réunion. Les commentaires doivent être concis et précis, chaque sujet pourra être développé pendant la séance et/ou dans les rapports d'activité annuels.

Un rapport d'évaluation réunissant les commentaires de la Compagnie et ceux des subventionneurs sera rédigé après la séance et transmis à toutes les parties concernées.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre posé par les collectivités publiques et le projet artistique de la Compagnie, les charges financières, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la Compagnie.

37

2.1. Relations entre les parties signataires

A commenter par les collectivités publiques et par la compagnie

- échanges d'informations réguliers et transparents :
- remise des plannings et budgets annuels, des rapports d'activités, des comptes et tableaux de bord :

2.2. Réalisation des objectifs de la Compagnie

2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques

A commenter par les collectivités publiques et par la compagnie

- réalisation du projet artistique :

créations
tournées
projets de médiation
autres

- atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord (uniquement Genève):
- échos médiatique, partenaires, impact (local, national, international), public cible

2.2.2 Suivi du plan financier

A commenter par les collectivités publiques et par la compagnie

- écarts significatifs entre le plan financier de la convention et les comptes :
- proportion du montant global de la convention alloué aux créations, au fonctionnement, respectivement aux tournées :
- proportion entre subventions et autres entrées :

Coproductions

Cachets

Divers (fondations, sponsoring, etc)

2.2.3 Organisation et structure de la Compagnie

A rédiger par la compagnie

Administration – diffusion (organisation interne, personnel fixe, répartition des tâches, stabilité) :

2.2.4 Développement général de la Compagnie durant la période de la convention

38

A rédiger par la compagnie

2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques

2.3.1 Engagements financiers

A commenter par la compagnie

- rythme de versement des subventions :
- autres soutiens ponctuels accordés hors convention par les collectivités publiques partenaires :
- autres :

3. Conclusions et perspectives

A rédiger par tous les partenaires de la convention

Annexe 1 : Formulaire de tournées

Annexe 2 : Budgets et comptes

Annexe 3 : Tableau de bord (uniquement Genève)